

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 MARS 2008

PROCES-VERBAL

L'an deux mille huit, le vingt sept, à 20 heures, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de M. MERCIER Lucien, Maire.

ETAIENT PRESENTS – M. MERCIER L. Maire - Mme PUILLANDRE E. - M. LE GUENIC T. - Mme LE GALLIC S. M. BIHANNIC L. – Mme DELEMER I. Adjoints - MM. FOURCHON Stéphane - ROBIN Aimé - Mme LE BRETON Laurence – M. CASTREC Alain - Mme BERTRAND Noëlla - MM. CHIRON Pierre-Marie - MORICE Joël - Mme PASQUIET Anne-Marie - M. VINCENT Patrick - Mmes LE POULLENNEC Claudine - GUELOU Sylvia - M. LE BOETEZ Gérard

PROCURATION : M. HEURTAULT Pierrick à M. FOURCHON Stéphane

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MERCIER Lucien

M. le Président déclare la séance ouverte

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2008 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de M. Le Maire, chaque conseiller sera désigné en qualité de secrétaire de séance et ce dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

MODALITES DE VOTE POUR LES COMMISSIONS

Les conseillers entérinent, à l'unanimité, la suggestion de désigner les membres des commissions et les délégués à main levée.

LOTISSEMENT LES CHATAIGNIERS

M. Le Maire avise le Conseil du désistement de M. QUERE concernant l'acquisition du lot 14 au lotissement les châtaigniers. Les acheteurs potentiels ont jusqu'au 7 avril pour adresser un courrier à la mairie et il appartiendra à la commission urbanisme de choisir parmi les acheteurs.

DECHETTERIE

Mme Elisabeth PUILLANDRE, Adjointe aux finances, fait part au Conseil de l'avis publié dans les annonces légales concernant l'étude de faisabilité pour l'installation d'une déchetterie sur Traou Maudez sachant qu'aucune décision n'a été prise concernant ce dossier.

M. Le Maire précise que chaque commune avait été sollicitée par la communauté de communes pour proposer deux sites susceptibles d'accueillir une nouvelle déchetterie.

1° CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- COMMISSION « PERSONNEL »

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité

la commission « personnel et affaires générales » est composée de :

Président : MERCIER L.

Membres : PUILLANDRE E. - LE GUENIC T. - LE GALLIC S. - BIHANNIC L. - DELEMER I. – ROBIN A. – CASTREC A. - LE BRETON L. – BERTRAND N. – VINCENT P. – GUELOU S.

- COMMISSION « REVISION DE LA LISTE ELECTORALE »

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité

la commission « révision de la liste électorale » est composée de :

MERCIER L. – CHIRON PM. – MORICE J.

- COMMISSION « FINANCES »

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité

la commission « finances » est composée de :

Responsable : PUIILLANDRE E.

Membres : LE GUENIC T. – DELEMER I. – FOURCHON S - LE BRETON L. – MORICE J. - VINCENT P.

Par ailleurs il est prévu que pour chaque réunion de la commission, une information sera envoyée à tous les conseillers ne faisant pas partie de ladite commission et qu'ils seront conviés aux réunions.

- COMMISSION «URBANISME/VOIRIE/CADRE DE VIE »

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité

la commission « urbanisme/voirie/cadre de vie » se compose de :

Responsable : LE GUENIC T.

Vice-Président : ROBIN A.

Membres : BIHANNIC L. – FOURCHON S. – MORICE J. – VINCENT P. – GUELOU S. – LE BOETEZ G.

- COMMISSION «LIEN SOCIAL/CULTURE »

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité

la commission « lien social/culture » est composée de :

Responsable : LE GALLIC S.

Membres : LE BRETON L. – CASTREC A. - BERTRAND N. – HEURTAULT P. – GUELOU S.

- COMMISSION « BATIMENTS/PATRIMOINE »

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité

la commission est composée de :

Responsable : BIHANNIC L.

Membres : PUIILLANDRE E. – ROBIN A. – MORICE J. – HEURTAULT P. – VINCENT P. – LE PoulleNNec C.
- LE BOETEZ G.

- COMMISSION « APPEL D'OFFRES/OUVERTURE DE PLIS »

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité

la commission « d'appel d'offres » est composée de :

Président : MERCIER L.

Membres : BIHANNIC L. – LE GUENIC T. – MORICE J.

Membres suppléants : VINCENT P. – BERTRAND N. – FOURCHON S.

- COMMISSION « SALLE MULTIFONCTIONS » ET MAISON DES ASSOCIATIONS

Par ailleurs M. Le Maire propose, compte tenu de l'importance du projet, de créer une association spécifique pour suivre ces dossiers.

Mme Elisabeth PUIILLANDRE, Adjointe aux finances, précise que cette commission sera appelée à travailler sur deux axes : les travaux et l'utilisation de la salle par les usagers.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE comme membres : PUIILLANDRE E. – BIHANNIC L. – MORICE J. – VINCENT P.

RECAPITULATIF DES COMMISSIONS COMMUNALES

PERSONNEL	<u>Président</u> : MERCIER L. <u>Membres</u> : PUIILLANDRE E. - LE GUENIC T. - LE GALLIC S. - BIHANNIC L. - DELEMER I. – ROBIN A. – LE BRETON L. – BERTRAND N. – VINCENT P. – GUELOU S.
REVISION LISTE ELECTORALE	MERCIER L. – CHIRON PM. – MORICE J.
FINANCES	<u>Responsable</u> : PUIILLANDRE E. <u>Membres</u> : LE GUENIC T. – DELEMER I. – FOURCHON S. –LE BRETON L. – MORICE J. - VINCENT P.
URBANISME/VOIRIE/CADRE DE VIE	<u>Responsable</u> : LE GUENIC T. Vice-Président : ROBIN A. <u>Membres</u> : BIHANNIC L. – FOURCHON S. – MORICE J. – VINCENT P. – GUELOU S. – LE BOETEZ G.
LIEN SOCIAL/CULTURE	<u>Responsable</u> : LE GALLIC S. <u>Membres</u> : LE BRETON L. – CASTREC A. - BERTRAND N. – HEURTAULT P. – GUELOU S.
BATIMENTS/PATRIMOINE	<u>Responsable</u> : BIHANNIC L. <u>Membres</u> : PUIILLANDRE E. – ROBIN A. – MORICE J. – HEURTAULT P. – VINCENT P. – LE POULLENNEC C. – LE BOETEZ G.
APPEL D'OFFRES	<u>Président</u> : MERCIER L. <u>Membres</u> : BIHANNIC L. – LE GUENIC T. – MORICE J. <u>Membres suppléants</u> : VINCENT P. – BERTRAND N. – FOURCHON S.
SALLE MULTIFONCTIONS MAISON DES ASSOCIATIONS	<u>Président</u> : MERCIER L. <u>Membres</u> : PUIILLANDRE E. – BIHANNIC L. – MORICE J. – VINCENT P.

2° DESIGNATION DES DELEGUES MUNICIPAUX AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES REPRESENTANTS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité

VOIX POUR : 16

ABSTENTIONS : 3 (MM. FOURCHON S. – MORICE J. – HEURTAULT P.)

M. VINCENT P. est désigné pour représenter la commune au sein de cette structure en qualité de délégué titulaire et M. MERCIER Lucien est nommé en qualité de suppléant.

De même M. VINCENT P. est désigné, à l'unanimité, pour représenter la commune au sein de la commission de transfert de charges.

DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT DE L'OFFICE DU TOURISME

Un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être désignés au sein de ce syndicat.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité,

- Mme LE GALLIC S. : déléguée titulaire ;
- Mme GUELOU S. : déléguée suppléante ;

sont désignées pour y représenter la commune.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES C.E.S

M. Le Maire informe le Conseil que deux délégués doivent être désignés au sein de ce syndicat

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité, Mmes DELEMER I. et LE BRETON L. sont désignées en qualité de déléguées au syndicat intercommunal des CES.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES A LA MISSION LOCALE

M. Le Maire informe le Conseil qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être désignés au sein de la mission locale.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité,

- M. CHIRON PM. : délégué titulaire ;
- Mme DELEMER I. : déléguée suppléante ;

sont désignés pour y représenter la commune.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU COMITE CANTONAL DE SERVICE AUX PERSONNES

M. Le Maire informe le Conseil que deux délégués doivent être désignés au sein de ce comité.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité,

- Mme PUILLANDRE E. : déléguée du CCAS;
- Mme DELEMER I : déléguée du conseil ;

sont désignées pour représenter la commune à ce comité.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION

M. Le Maire informe le Conseil qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être désignés au sein du SDE.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité,

- M. LE GUENIC T. : délégué titulaire ;
- M. BIHANNIC L. : délégué suppléant ;

sont désignés pour y représenter la commune.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES A TERRE D'ACCUEIL

M. Le Maire informe le Conseil qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être désignés au sein de Terre d'Accueil

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité,

- M. CASTREC A. : délégué titulaire ;
- Mme PASQUIET AM. : déléguée suppléante ;

sont désignés pour y représenter la commune.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU TRIEUX (SIAT)

M. Le Maire informe le Conseil que deux délégués doivent être désignés au sein du SIAT et ce pour six mois.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité,

- M. CASTREC A. : délégué titulaire ;
- M. MORICE J. : délégué titulaire ;

sont désignés pour y représenter la commune.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES A L'ASSOCIATION CANTONALE DE DECOUVERTE DES ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

M. Le Maire informe le Conseil qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être désignés au sein de l'ACDASC.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité,

- Mme LE GALLIC S. : déléguée titulaire ;
- M. FOURCHON S. : délégué suppléant ;

sont désignés pour y représenter la commune.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES POUR LE FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS

M. Le Maire informe le Conseil qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être désignés pour le foyer des jeunes travailleurs.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité,

- Mme PUILLANDRE E. : déléguée titulaire ;
- M. CASTREC A. : délégué suppléant ;

sont désignés pour y représenter la commune.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES POUR L'ASSOCIATION CAMELLIA

M. Le Maire informe le Conseil qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être désignés au sein de l'association « les camellias ».

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité,

- Mme LE POULLENNEC C. : déléguée titulaire ;
- M. LE BOETEZ G. : délégué suppléant ;

sont désignés pour y représenter la commune.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES POUR L'ASSOCIATION « ANIM'LIVRES »

M. Le Maire informe le Conseil qu'un délégué titulaire doit être désigné au sein de l'association «anim'livres ». et un délégué suppléant.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité,

- Mme LE GALLIC S. : déléguée titulaire ;
- Mme DELEMER I : déléguée suppléante ;

sont désignées pour y représenter la commune.

ASSEMBLEE GENERALE DU PAYS

M. Le Maire informe le Conseil que l'article 8 de la convention constitutive du Pays prévoit : « L'Assemblée Générale est composée, en plus des maires des communes du territoire et des représentants des communautés de communes, des 9 conseillers généraux du territoire, des délégués des chambres consulaires et des 50 membres du conseil de développement ». Dès lors il demande au Conseil de le mandater au sein de cette structure.

Le Conseil, ouï les explications de M. Le Maire et à l'unanimité

MANDATE M. Le Maire pour représenter la commune au sein du Pays.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES POUR LE COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT

M. Le Maire informe le Conseil qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être désignés afin de siéger au sein du comité local pour le logement.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité,

- Mme PUILLANDRE E. : déléguée titulaire ;
- M. VINCENT P. : délégué suppléant ;

sont désignés pour y représenter la commune.

RECAPITULATIF DES DELEGUES DU CONSEIL AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

COMMUNAUTE DE COMMUNES	<u>Titulaire</u> : VINCENT P. (+ commission transfert de charges) <u>Suppléant</u> : MERCIER L.
SYNDICAT DE L'OFFICE DU TOURISME	<u>Titulaire</u> : LE GALLIC S. <u>Suppléante</u> : GUELOU S.
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES C.E.S.	<u>Titulaire</u> : LE BRETON L. <u>Titulaire</u> : DELEMER I.
MISSION LOCALE	<u>Titulaire</u> : CHIRON PM. <u>Suppléante</u> : DELEMER I.
COMITE CANTONAL DE SERVICE AUX PERSONNES	<u>Titulaire ccas</u> : PUILLANDRE E. <u>Déléguée conseil</u> : DELEMER I.
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION	<u>Titulaire</u> : LE GUENIC T. <u>Suppléant</u> : BIHANNIC L.
TERRE D'ARMOR	<u>Titulaire</u> : CASTREC A. <u>Suppléante</u> : PASQUIET AM.
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU TRIEUX	<u>Titulaire</u> : CASTREC A. <u>Titulaire</u> : MORICE J.
ASSOCIATION CANTONALE DE DECOUVERTE DES ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES	<u>Titulaire</u> : LE GALLIC S. <u>Suppléant</u> : FOURCHON S.
FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS	<u>Titulaire</u> : PUILLANDRE E. <u>Suppléant</u> : CASTREC A.

ASSOCIATION CAMELLIA	<u>Titulaire</u> : LE POULLENNEC C. <u>Suppléant</u> : LE BOETEZ G.
ANIM'LIVRES	<u>Titulaire</u> : LE GALLIC S. <u>Suppléante</u> : DELEMER I.
COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT	<u>Titulaire</u> : PUILLANDRE E. <u>Suppléant</u> : VINCENT P.

DESIGNATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES

M. Le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'élire des conseillers, outre un représentant des associations familiales, un représentant des retraités et des personnes âgées du département, un représentant des associations de personnes handicapées du département et un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, au sein du centre communal d'actions sociales, structure qu'il préside par ailleurs.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide de porter à huit le nombre de conseillers appelés à siéger.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité sont désignés comme membres : PUILLANDRE E., DELEMER I., CASTREC A., BERTRAND N., CHIRON PM., MORICE J., PASQUIET AM., LE POULLENNEC C.

3° - INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. Le Maire donne lecture aux membres du conseil des dispositions relatives aux indemnités allouées au maire et aux adjoints et notamment les articles du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L. 2123-20 et suivants ;
- L. 2123-23 qui fixe les taux maximum qui peuvent être déterminés pour le maire (43% de l'indice 1015), L. 2123-24 qui régit ceux des adjoints (16.50% de l'indice 1015) et L. 2123-24-1 alinéa 3 pour les conseillers délégués

Il précise que des arrêtés de délégation de fonctions ont été pris le 25 mars 2008.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur les indemnités à allouer.

Le Conseil, ouï les explications de M. Le Maire, et l'unanimité

- fixe à 40.10 % de l'indice 1015 le taux de l'indemnité du maire ;
- fixe à 15.15 % de l'indice 1015 le taux de l'indemnité allouée aux 4 premiers adjoints ;
- fixe à 8.25 % de l'indice 1015 le taux de l'indemnité allouée au cinquième adjoint ;
- décide d'allouer une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués suivants :
 - . M. ROBIN Aimé, conseiller municipal délégué à l'environnement et l'agriculture, le cadre de vie et le plan de désherbage, au taux de 8.25% de l'indice 1015 ;
 - . Mme PASQUIET Anne-Marie, conseillère municipale déléguée à la fonction sociale, au taux de 8,25% de l'indice 1015 ;
- décide de procéder mensuellement à leur versement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50